

N° Sociétaire : 884907

SARL MENUISERIE GERO

N/Réf. : AT20NV

LES MOULINS DE TARTARY

Feuillet n° 1 sur 3

07200 AUBENAS

**ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE
COMPOSEE DE 3 FEUILLETS ET D'UNE ANNEXE NUMEROTEE**

La société désignée ci-dessus, titulaire auprès de notre Mutuelle d'un contrat PYRAMIDE n° 020-140680 ayant pris effet le 01/01/2015, est garantie :

- pour les seuls chantiers ouverts entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016,
- pour les montants indiqués au feuillet n° 2 et pour les activités et/ou métiers mentionnés à l'annexe AT20AM.

GARANTIE RC CONSTRUCTION

Ce contrat garantit la responsabilité civile décennale du sociétaire engagée en vertu des articles 1792 et suivants du Code Civil pour les travaux réalisés sur des ouvrages soumis à obligation d'assurance (article L243-1-1 du Code des Assurances). Cette garantie est accordée conformément aux articles L241-1 et L241-2 du Code des Assurances. Elle est maintenue pendant 10 ans après la réception, selon les règles de la capitalisation.

Outre la garantie de responsabilité décennale obligatoire, PYRAMIDE couvre également au titre de la garantie RC CONSTRUCTION en base "fait dommageable" la responsabilité du sociétaire sur tous les autres fondements pour les dommages :

- aux travaux auxquels il participe en qualité de traitant ou de sous-traitant,
- aux travaux donnés en sous-traitance.

La garantie RC CONSTRUCTION s'applique, selon les conditions suivantes :

- pour l'intervention du sociétaire sur des ouvrages soumis à obligation d'assurance, dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage ne dépasse pas 26 000 000 Euros .
- pour l'intervention du sociétaire sur des ouvrages non soumis à obligation d'assurance, dont le coût total HT prévisionnel déclaré par le maître d'ouvrage ne dépasse pas 3 000 000 Euros.
- pour la réalisation de travaux de "techniques courantes".

Pour des chantiers supérieurs aux montants indiqués ci-dessus, le sociétaire doit saisir l'AUXILIAIRE pour étudier la possibilité de souscrire un avenant d'adaptation de garanties, qui doit faire l'objet d'une attestation spécifique.

Par "techniques courantes", il faut entendre :

- <> les travaux répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (1)
- <> les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (2), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable, d'un Pass' innovation "vert" en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (<http://www.qualiteconstruction.com>)

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

Feuillet n° 2 sur 3

GARANTIE RC CHEF D'ENTREPRISE


PYRAMIDE garantit la responsabilité du sociétaire vis à vis des tiers dans le cadre de l'exploitation de son entreprise ou en cours de chantier et après la fin du chantier.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance et ne peut engager l'AUXILIAIRE au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère et dont le sociétaire a pris connaissance.

Elle est valable sous réserve de toute suspension, annulation, résiliation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à LYON, le 04/01/16

P/LA DIRECTION GENERALE


L'AUXILIAIRE
50 cours Franklin Roosevelt
BP 6402
69413 LYON CEDEX 06

mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Siège : 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 72 74 52 52 - Fax : 04 78 24 96 85 - www.auxiliaire.fr
Siret 775 649 056 00014 - code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Société d'assurance exonérée de plein droit de la TVA (article 261 C. 2° du C.G.I.)

N° Sociétaire : 884907

SARL MENUISERIE GERO

N/Réf. : AT20NV

LES MOULINS DE TARTARY

Feuillet n° 3 sur 3

07200 AUBENAS

ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE
TABLEAU DE GARANTIES AU 04/01/16

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES en euros et par sinistre
GARANTIE DES OUVRAGES SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE	
- RC décennale en l'absence de CCRD* *Contrat collectif de responsabilité décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage
- RC décennale en présence de CCRD* *Contrat collectif de responsabilité décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage dans la limite de 10 000 000
- RC sous-traitant pour des dommages de nature décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage dans la limite de 10 000 000
- RC équipement exclusivement professionnel	450 000 par an
- RC contractuelle de l'assuré sur d'autres fondements	4 000 000
- Garantie de Bon fonctionnement	1 500 000
- Garantie Europe	800 000
GARANTIE DES OUVRAGES NON SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE	
- RC décennale et RC du sous-traitant pour des dommages de nature décennale	1 200 000
- Garantie Europe	400 000
GARANTIE RC CHEF D'ENTREPRISE	
- Dommages corporel	8 000 000
- Dommages matériels	1 300 000
dont RC incendie	800 000
- Dommages immatériels consécutifs ou non	1 000 000
dont erreur d'implantation	80 000
dont responsabilité environnementale	100 000 par an
<p>Les montants garantis ci-avant sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limités par sinistre et par an, tous dommages confondus à 6 000 000 euros en cas d'attentats et à 610 000 euros en cas de mise en jeu de la garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement ou de sinistre mettant en jeu la garantie RC du fait des produits défectueux et à 400 000 euros par an tous dommages confondus pour ce qui concerne les dommages liés à l'amiante. - plafonnés par sinistre et par an en cas de dommages après livraison ou réception des travaux. 	

mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Siège : 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 72 74 52 52 - Fax : 04 78 24 96 85 - www.auxiliaire.fr
Siret 775 649 056 00014 - code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Société d'assurance exonérée de plein droit de la TVA (article 261 C. 2° du C.G.I.)

N° Sociétaire : 884907 SARL MENUISERIE GERO
N° Contrat : 020-140680 LES MOULINS DE TARTARY
N/Réf. : AT20AM 07200 AUBENAS
Page : 01

**ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE
ANNEXE "ACTIVITES ET/OU METIERS" AU 4/01/16**

Cette attestation d'assurance est délivrée pour les activités professionnelles ou missions mentionnées ci-après telles que définies dans la nomenclature des activités professionnelles du B.T.P. . Cette nomenclature est consultable sur <http://www.auxiliaire.fr>.

***Menuiseries extérieures**

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en oeuvre des fermetures et des protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- alimentation, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif et curatif des bois.

Qualification QUALIBAT

3521 FABRICATION & POSE DE MENUISERIES EXTER. EN ALU (TECHNICITE COURANTE)

***Menuiseries intérieures**

Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surelevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif et curatif des bois.

Qualification QUALIBAT

4323 FABRICATION & POSE DE MENUISERIE EN BOIS (TECHNICITE SUPERIEURE)

----- FIN DE LISTE -----